



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 09 avril 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 02/04/2024

neuf avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 8

Présents : Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Clément GALTIER

Votants : 9

Pour : 9

Représentés : Gérard ANDRE représenté par Michel DUPUY

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents : Florence BARNINI, Alain BERNON

Secrétaire de séance : Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote du budget primitif 2024 – budget eau et assainissement - DE_2024_019

Vu le code général des collectivités territoriales

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 51 032,88 €

Section d'investissement : 525 590,73 €

Le secrétaire de séance
Pierre BONNEFILLE, deuxième adjoint

Le président de séance
Suzanne BADAROUX, maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

048-214801854-DE_2024_019-DE

A G E D I